

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

**COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT**

Nombre de conseillers :

en exercice 11

Présents 10

Votants 10

Délibération n° 43

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance 7 novembre 2011

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 7 novembre 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

Étaient présents : MM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Thierry NOISETTE, MUNEAUX Philippe, MUNEAUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) 1 Stéphane HETTE, **Absent(s) :** 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M LIGNOT Thierry est désigné secrétaire de séance.

Objet : encaissement d'un chèque

Considérant la pollution occasionnée par la présence d'hydrocarbure,
Considérant la facture du 26 juillet dernier d'un montant de 673.47€ réglée par la commune,
Considérant le chèque de l'EURL MG Bâtiment d'un montant identique à la facture

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'encaisser le chèque de l'EURL MG Bâtiment correspondant au remboursement de la facture COVED d'un montant de 673.47€ pour le nettoyage de traces d'hydrocarbure.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-
préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt,
le.....
Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 7 novembre 2011

Le Maire
BAILLY Michel

Date d'affichage

/ /

